

Le groupe de travail sur l'enlèvement

Maintenant que l'ancien délégué britannique à Montréal, M. James Cross, est sain et sauf, les fonctionnaires et autres qui formaient le groupe spécial interministériel de travail sont retournés à leurs occupations habituelles. Ce groupe de travail a été créé dès que le ministère des Affaires extérieures a appris l'enlèvement du diplomate britannique et il a été dirigé, pendant ces semaines où il a fonctionné vingt-quatre heures sur vingt-quatre, par un agent du service étranger du ministère des Affaires extérieures, M. Claude Roquet. Le quartier général du groupe de travail se trouvait au Centre des opérations des Affaires extérieures, dans l'Édifice de l'Est des édifices du Parlement à Ottawa.

Le personnel du groupe de travail, de même que les aménagements du Centre des opérations, ont été mis à la disposition de tous les organismes gouvernementaux que l'enlèvement concernait, y compris ceux du Gouvernement du Québec, pendant les 61 jours et les 61 nuits d'angoisse qu'ont duré les opérations, et en particulier dans les jours qui ont suivi l'enlèvement de feu le ministre du Travail du Québec, M. Pierre Laporte.

Les éditeurs de Canada d'aujourd'hui, la revue mensuelle de l'ambassade du Canada à Washington, se sont par la suite entretenus avec M. Roquet et M. Allan Rowe, un membre du groupe de travail; nous donnons ci-après un compte rendu de cette entrevue.

Qu'était le groupe de travail ?

Le groupe de travail a été créé dans les minutes qui ont suivi l'enlèvement; c'était un groupe officieux d'agents qui fonctionnait d'une manière très souple au Centre des opérations du ministère des Affaires extérieures. Le Centre des opérations est précisément destiné à remplir ces fonctions « d'action en période de crise ». Son personnel permanent et ses équipements et aménagements particuliers ont aidé de diverses manières l'action du groupe de travail.

Le groupe de travail était de nature interministérielle. Le ministère des Affaires extérieures a fourni les aménagements, la direction et un certain nombre de membres du groupe; mais plusieurs autres organismes ont également apporté leur contribution: le Cabinet du premier ministre, le Conseil privé, le Bureau du solliciteur général, la Gendarmerie royale du Canada, le ministère de la Défense nationale, le ministère de la Justice et le ministère des Transports. Sa fonction principale était de fournir une base restant en liaison constante avec la presse dans tout son ensemble et avec tous les organismes intéressés à la crise et appelés à prendre leurs décisions eux-mêmes. En groupant la réception, la diffusion et l'analyse de tous les renseignements sur la crise, il est également devenu un centre utile de consultation pour toutes les autorités fédérales et provinciales qui ont joué des rôles de premier plan au cours de la crise. Ce